



Conges payes et accident de travail

Par **la miche**, le **11/02/2014** à **09:19**

bonjour rnje vais reprendre la travail apres trois ans d'arret pour accident du travail rnil me reste en tout 17 semaines de conges payesrn lors de la reprise esce que l employeur peut m obliger a les prendre de suite ou il y a t il un delai de reprise de travail avant et peut on les etaler de telle sorte a travailler quinze jours et conges quinze autres jours ainsi de suite rncordialement

Par **Lag0**, le **11/02/2014** à **09:53**

Bonjour,rnComment est-il possible que vous ayez autant de congés ?rnPendant un arrêt de travail pour accident du travail, vous acquérez des congés seulement pendant un an, donc au maximum 5 semaines.

Par **la miche**, le **11/02/2014** à **11:33**

oui effectivement j ai eu un AT en janvier 2011 il me restait a l'epoque 1 semaine sur 2008,2009 deux semaines en rn2009,2010 et quand j ai repris decembre 2011 ci est ajoute 5 semaines de 2010,2011 (donc 8 semaines)rnmalheureusement pour debut 2012 nouvel AT(avec operation ect)reprise prevu fin fevrier donc je suis reparti pour 5 semaines 2011,2012 se sont ajoute ceux 2012,2013.rn en fin en totalite sur mon bulletin de salaire je totalise 91 jours de cp soit environ 18 semaines rneffectivement je n ai pas eu trois d arret j ai repris deux mois rncordialement